

## **Déclaration d'accessibilité et d'utilisabilité**

SOARES E NETO LDA s'engage à mettre à disposition le site Web de DOM JOSE BEACH HOTEL, conformément au décret-loi n° 83/2018 du 19 octobre, qui transpose la directive (UE) 2016/2102 du Parlement européen et du Conseil, concernant la accessibilité des sites Web et des applications mobiles.

### **I. État de conformité**

Le site Internet de SOARES E NETO LDA DOM JOSE BEACH HOTEL est entièrement conforme au décret-loi n° 83/2018 du 19 octobre.

II. Préparation de cette déclaration d'accessibilité et d'utilisabilité

Cette déclaration a été mise à jour le 2021-02-18.

Conformément à l'article 9 du DL n° 83/2018, les entités doivent adopter les procédures de contrôle présentées ci-dessous. Les procédures A) et B) sont obligatoires. La procédure C) est recommandée.

#### **A. Évaluations automatiques réalisées:**

Tous les champs relatifs à l'évaluation automatique doivent être complétés.

#### **B. Évaluations manuelles réalisées:**

Ce site Web n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation manuelle des pratiques d'accessibilité.

#### **C. Tests d'utilisabilité avec des personnes handicapées:**

Ce site Web n'a pas encore été testé auprès d'utilisateurs handicapés.

### **III. Contact et demande d'informations sur le site**

Pour contacter, envoyer des suggestions, déposer des réclamations ou demander des informations complémentaires sur les contenus et/ou les fonctionnalités présentes sur le site Internet de SOARES E NETO LDA, veuillez utiliser les moyens suivants :

"courrier électronique" [info@hoteldomjose.com](mailto:info@hoteldomjose.com)

### **IV. Autres preuves**

SOARES E NETO LDA n'a pas présenté, en remplissant cette déclaration, d'autres preuves ou efforts pour rendre son site Web conforme aux exigences d'accessibilité contenues dans le DL n° 83/2018 du 19 octobre.

## **V. Signalement des situations de discrimination**

Conformément au paragraphe 1 de l'article 13 du DL n° 83/2018 du 19 octobre, chaque fois qu'une personne handicapée fait l'objet d'un traitement moins favorable que celui qui est, a été ou sera accordé à une autre personne dans un cadre comparable. situation qui justifie des pratiques discriminatoires à l'égard des personnes handicap, prévu et puni selon les termes de l'article 4 de la loi n° 46/2006, du 28 août, cette personne peut déposer une plainte, conformément aux dispositions du décret-loi n. 34/2007, du 15 février.

L'Institut National de Réadaptation (INR, I.P.) met à disposition un formulaire de signalement des situations de discrimination, transmettant les plaintes présentées aux autorités compétentes. Chaque année, l'INR, l'I.P. prépare un rapport annuel sur l'application de la loi qui interdit et sanctionne la discrimination fondée sur le handicap et l'existence d'un risque aggravé pour la santé (loi n° 46/2006 du 28 août).

Cette déclaration d'accessibilité et d'utilisabilité a été créée avec l'aide du générateur WAI-Tools PT v1, développé dans le cadre du projet WAI-Tools, dont le consortium AMA fait partie intégrante. La Déclaration a été conçue conformément au DL n° 83/2018 du 19 octobre.